

Quaestion theologica.

Numéro d'inventaire : 1980.00014.36

Auteur(s) : Antoine François André Olivier Dorne

Type de document : affiche

Éditeur : non renseigné (Paris)

Période de création : 3e quart 18e siècle

Date de création : 1759

Description : Une feuille de papier vergé. Les bords sont brunis, froissés et déchirés. Une déchirure au niveau de la pliure médiane. Estampe dans la partie supérieure.

Mesures : hauteur : 530 mm ; largeur : 412 mm

Notes : Affiche annonçant la question de théologie que doit discuter Antoine Dorne, prêtre de Bayeux, au collège Maître Gervais (ou Notre-Dame de Bayeux), le mardi 30 janvier 1759, "pro majore ordinaria" (c'est-à-dire qu'il s'agit de la deuxième des trois thèses à présenter pour la licence, la "majeure ordinaire", ainsi nommée parce qu'elle était soutenue pendant le temps de l'enseignement ordinaire). La question proposée, extraite de la Genèse, est: "Qui a été créé à l'image de Dieu ?". Les articles développent une histoire sainte, depuis la création de l'homme jusqu'à l'établissement de l'église catholique. L'estampe représente une scène du chemin de croix, le Christ tombé à terre, la croix sur l'épaule. Au fond, les remparts de Jérusalem. Elle porte une signature: a [?] Landry. Il peut s'agir d'un membre d'une famille de graveurs et éditeurs de ce nom, actifs au début du 18ème siècle.

Mots-clés : Affiches de thèses et d'exercices publics

Filière : Université

Niveau : Supérieur

Autres descriptions : Langue : Français

Nombre de pages : 1

Mention d'illustration

ill.



**CURSUM PERFICIENTI
QUESTIO THEOLOGICA.**

Quis factus est ad imaginem Dei? Genes. 9, 1.

Imaginem Dei.
Has Theat., Deo duce, auspice Dei-patr., & Præside S. M. N. PETRO-FRANCISCO RAFFARD DE MARCILLY, Sacre Facultatis Parisiensis Doctore Theologo, Socio Serbano, tari coniubatur ANTONIUS-FRANCISCUS-ANDREAS-OLIVARIUS DORNE, Presbiter Bajocensis, ejusdem Sacre Facultatis Parisiensis, & Societatis Regia Gervaisiana, Baccalaureus Theologicus, die Matris triginta mensis Januarii, anno Domini 1759. ab eisdem matutinum ad festum reperitam.

IN REGIA GERVASIANA.
PRO MAIORE ORDINARIA